

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DE LA SOMME

Association loi 1901
Siège social : 51 rue de Sully
80000 AMIENS

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DE LA SOMME

Association loi 1901
Siège social : 51 rue de Sully
80000 AMIENS

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité départemental UFOLEP de la Somme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont



porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime



suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 12 mars 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	720 247	648 023
Terrains					Résultat de l'exercice	28 764	72 225
Constructions	10 774	9 583	1 191	1 588	Subventions d'équipement nettes	1 437	2 587
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	750 448	722 834
Autres immobilisations corporelles	181 751	141 230	40 520	44 999	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts					Provisions pour charges		
Autres prêts et titres immobilisés	100 162		100 162	123 100	Fonds dédiés sur subventions		
Dépôts et cautionnements	5 673		5 673	5 673			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	298 359	150 813	147 546	175 360	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	47 949		47 949	44 480	Emprunts UFOLEP et affiliés		
Avances et acomptes versés				1 710	Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	5 460	10 472
Usagers	165 953		165 953	119 062	Avances et acomptes reçus		
Comptes courants UFOLEP et affiliés	87 786		87 786	133 001	Fournisseurs	35 582	31 665
Autres créances	74 324		74 324	87 992	Dettes fiscales et sociales	66 155	62 118
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants UFOLEP et affiliés	37 403	51 082
Disponibilités	469 424		469 424	431 879	Autres dettes	35 636	40 273
Charges constatées d'avance	1 775		1 775	2 379	Produits constatés d'avance	64 072	77 419
TOTAL ACTIF CIRCULANT	847 211		847 211	820 503	TOTAL DETTES	244 309	273 029
TOTAL GENERAL	1 145 570	150 813	994 757	995 863	TOTAL GENERAL	994 757	995 863

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	443 825	443 153
Subventions d'exploitation	549 717	529 799
Cotisations & affiliations	35 121	32 231
Produits divers et transferts de charges	47 453	41 000
Reprise sur provisions		
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 076 115	1 046 183
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	-3 469	-2 518
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	387 268	405 355
Impôts et taxes	33 188	17 770
Salaires	460 198	388 917
Charges sociales	150 821	152 157
Autres charges de gestion courante	8 646	3 539
Dotations aux amortissements	19 886	22 378
Dotation aux provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 056 539	987 598
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	19 576	58 585
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	1 950	1 576
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 950	1 576
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	45	72
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	45	72
RESULTAT FINANCIER (II)	1 905	1 503
RESULTAT COURANT (I + II)	21 481	60 088
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	28 173	25 129
sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 173	25 129
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	20 891	12 992
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 891	12 992
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	7 282	12 137
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	28 764	72 225

Au bilan de la Fédération avant répartition de l'exercice clos, dont les données caractéristiques sont :

TOTAL DU BILAN :	994 756,65 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	28 763,81 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

1. FAIT CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par le développement des actions de proximité.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'Association sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, notamment celles du plan comptable associatif adopté par le comité de la réglementation comptable le 16 février 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- non compensation des produits et des charges, de l'actif et du passif

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Conformément à la mesure de simplification en faveur des petites entités (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation :

- Logiciels : 3 ans
- Installations et agencements : de 4 à 5 ans
- Matériel : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation de créances est constatée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la date d'arrêté des comptes.

Engagements retraité

Non significatifs.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

4.1.1. TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS BRUTES

	Début exercice	Acquisitions	Cessions / Rebus	Fin exercice
Logiciels				
Immobilisations incorporelles				
Agencements et aménagements construction	17 738,08			17 738,08
Matériel de transport	65 139,65	1 249,00		66 388,65
Matériel de bureau & informatique	30 371,84	829,00		31 200,84
Mobilier et Matériel sportif	64 265,26	12 931,69		77 196,95
Immobilisations corporelles	177 514,83	15 009,69		192 524,52
Parts sociales Crédit coopératif	123 099,84		29 938,09	93 161,75
Parts sociales Crédit agricole		7 000,00		7 000,00
Dépôts et cautionnements versés	5 673,00			5 673,00
Immobilisations financières	128 772,84	7 000,00	29 938,09	105 834,75
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	306 287,67	22 009,69	29 938,09	298 359,27

4.1.2. TABLEAU DES VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Logiciels				
Amortissements sur Immo. incorporelles				
Agencements et aménagements constructions	12 138,88	1 093,58		13 232,46
Matériel de transport	42 965,45	5 610,55		48 576,00
Matériel de bureau & informatique	28 088,54	2 191,46		30 280,00
Mobilier et Matériel sportif	47 734,62	10 990,35		58 724,97
Amortissements sur Immo. corporelles	130 927,49	19 885,94		150 813,43
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	130 927,49	19 885,94		150 813,43

Dotation exploitation	19 885,94
Dotation exceptionnelle	
Total	19 885,94

4.1.3. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
<i>Parts sociales crédit coopératif</i>	93 161,75	87 488,75	5 673,00
<i>Avances & Acomptes Versés</i>			
<i>Clients & Comptes Rattachés</i>	165 952,78	165 952,78	
<i>Comptes courants UFOLEP et affiliés</i>	87 785,59	87 785,59	
<i>Autres créances</i>	74 324,34	74 324,34	
	421 224,46	415 551,46	5 673,00

4.1.4. DÉTAIL DE CERTAINES CRÉANCES

	Brut	Dépréciation	Net
<u>COMPTES COURANTS UFOLEP ET AFFILIÉS</u>	87 785,59		87 785,59
<i>451182 UNALEP</i>	30 458,56		30 458,56
<i>451200 Ufolep National</i>	18 507,94		18 507,94
<i>451380 USEP</i>	960,00		960,00
<i>452000 Ufolep Flandres Artois Picardie</i>	37 859,09		37 859,09
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	74 324,34		74 324,34
<i>Personnel avance et acompte</i>	43,95		43,95
<i>CNFPT</i>	1 192,20		1 192,20
<i>Conseil Régional</i>	3 600,00		3 600,00
<i>Conseil Départemental</i>	22 070,00		22 070,00
<i>Affiliés</i>	35 303,21		35 303,21
<i>MISSION LOCALE</i>	1 714,98		1 714,98
<i>Mairie de BOVES</i>	600,00		600,00
<i>MAIRIE AILLY SUR SOMME</i>	600,00		600,00
<i>COM DE COM DU VAL DE NOYE</i>	2 400,00		2 400,00
<i>COM DE COM PONTHEIU-MARQUENTERRE</i>	600,00		600,00
<i>COM DE COM SOMME SUD-OUEST</i>	600,00		600,00
<i>MAIRIE DE THENNES</i>	600,00		600,00
<i>Produits à recevoir</i>	5 000,00		5 000,00
DÉTAILS DE CERTAINES CRÉANCES	162 109,93		162 109,93

5. NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

5.1. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (avant affectation du résultat)

	Début exercice	Affectat° résultat exercice précédent	Résultat de l'exercice	Fin exercice
Fonds associatif	648 022,50	72 224,84		720 247,34
Résultat de l'Exercice (avant affectation)	72 224,84	-72 224,84	28 763,81	28 763,81
Subventions d'équipement nettes	2 587,00		-1 150,00	1 437,00
TOTAL DES FONDS PROPRES	722 834,34		27 613,81	750 448,15

5.2. TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises (*)	Fin exercice
<i>Pour Risques</i>				
Pour Risques				
<i>Pour Charges</i>				
Pour Charges				
<i>Pour Dépréciation des Comptes usagers</i>				
<i>Pour Dépréciation du Stock</i>				
<i>Pour dépréciation des comptes courant UFOLEP et affiliés</i>				
Pour Dépréciation				
TOTAL DES PROVISIONS				

Dotations et/ou Reprises d'Exploitation	
Dotations et/ou Reprises Financières	
Dotations et/ou Reprises Exceptionnelles	
TOTAL	

(*) dont reprise sur dépréciation ou provision utilisée conformément à son objet

(*) dont reprise sur dépréciation ou provision devenue sans objet

5.3. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

CONVENTION CQP AGEE 80 DU 19.10.2019 AU 10.04.2020	5 854,00
Produits actions de proximité	30 886,00
Affiliations - Licences 2019/2020	27 331,68
Total	64 071,68

5.4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
<i>Dettes fournisseurs et Comptes Rattachés</i>	35 581,94	35 581,94	
<i>Dettes Fiscales et Sociales</i>	66 154,80	66 154,80	
<i>Comptes courants UFOLEP et affiliés</i>	37 403,38	37 403,38	
<i>Autres dettes</i>	35 636,48	35 636,48	
<i>Produits Constatés d'Avance</i>	64 071,68	64 071,68	
	238 848,28	238 848,28	0,00

5.5. DÉTAIL DE CERTAINES DETTES

	Montant
<u>DETTES FISCALES ET SOCIALES</u>	66 154,80
<i>Personnel rémunérations dues</i>	1 102,96
<i>Personnel Oppositions</i>	235,68
<i>Congés payés</i>	18 130,23
<i>Urssaf</i>	12 464,30
<i>Formation professionnelle AFDAS</i>	7 102,16
<i>Autres organismes sociaux</i>	480,61
<i>Charges sur congés payés</i>	8 388,86
<i>Trésor Public</i>	18 250,00
<u>AUTRES DETTES</u>	35 636,48
<i>Affiliés</i>	31 394,07
<i>RECETTES A REGULARISER</i>	5,63
<i>DEPENSES A REGULARISER</i>	4 236,78
DÉTAIL DE CERTAINES DETTES	101 791,28

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
6.1. FORMATION DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier provient essentiellement du produit des placements et des intérêts de l'emprunt en cours.

6.2. FORMATION DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Produits	Charges	Résultat
Abandons des frais par les bénévoles	7 210,00	7 210,00	0,00
Valeur nette comptable immobilisation mise au rebut			0,00
Autres produits et charges exceptionnelles	20 963,05	13 680,61	7 282,44
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles			0,00
	28 173,05	20 890,61	7 282,44

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
7.1. ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS LONGUE DUREE

Non significatif.

7.2. INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
7.2.1. Mise à disposition de personnel

Néant

7.2.2. Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'a pas été valorisé.

7.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par l'association à la date de clôture de l'exercice.

7.4. REMUNERATIONS DES 5 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux élu(e)s dirigeants (membres du Conseil d'Administration).

TABLEAU DES EFFECTIFS ADHERENTS PART UFOLEP DEPARTEMENTALE

SAISON 2018/2019	effectifs	Tarifs	Montant
Affiliations Associations	125	17,50	2 187,50
Licences Adultes	2821	6,70	18 900,70
Licences Jeunes	661	5,70	3 767,70
Licences Enfants	1350	4,65	6 277,50
Total			31 133,40

SAISON 2017/2018	effectifs	Tarifs	Montant
Affiliations Associations	127	17,00	2 159,00
Licences Adultes	3104	6,50	20 176,00
Licences Jeunes	723	5,50	3 976,50
Licences Enfants	1314	4,50	5 913,00
Total			32 224,50